

RETRAITES : SUPPRESSION DE LA VALIDATION DES SERVICES DE NON TITULAIRES POUR LA PENSION !

Autre régression annoncée par un amendement gouvernemental au projet de loi de réforme des retraites :

La possibilité de valider les services de non-titulaires pour la retraite « sera **progressivement fermée d'ici 2015** ».

Cette grave décision va concerner de très nombreux enseignants non titulaires devenus titulaires après des années de contractuels.

Ces collègues avaient la possibilité de payer pour racheter le différentiel de cotisation privée et publique pour la retraite ; et ces durées financées entraient dans le calcul de la pension civile. La différence pour la pension civile n'était pas négligeable !

Encore une régression grave imposée aux fonctionnaires !

C'est insupportable ! Là aussi.

Bien sûr le SNETAA conteste cette « rupture » et a raison de revendiquer le « retrait de ce projet ».